

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **21 novembre 2022**, à 18h45, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault, maire.
Est également présente Isabelle Toutant, agente de développement, en remplacement d'Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 18 novembre et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 18h45.

3242-11-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Achat office 365

3.2 - Solution de déneigement des cours et accès hiver 2022-2023

3.3 - Autorisation de paiement des frais d'entretien des chemins municipaux à l'entreprise Excavation Dark Mercier inc

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Claude Yockell et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 novembre 2022 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - SUJETS À DISCUTER

3243-11-2022

3.1 - Achat office 365

ATTENDU QUE la municipalité opère actuellement une suite Office obsolète et désire se moderniser en matière de suite bureautique ;

ATTENDU QUE nous avons procédé à l'embauche de nouvelles ressources;

ATTENDU QUE nous avons atteint le maximum de licences incluses dans notre entente actuelle avec le fournisseur de service informatique;

ATTENDU QUE notre fournisseur de service informatique nous recommande la migration vers la suite Office 365;

ATTENDU QUE l'offre de service pour la suite office 365 comprends 14 licences; dont celles pour les employés administratifs ainsi que des accès pour les conseillers et le maire;

ATTENDU QUE la migration vers la suite Office 365 nous permet de nouvelles possibilités essentielles à l'efficacité et l'efficience de l'équipe municipale, dont la vidéo conférence Teams, One drive et Share Point pour l'échange de fichier de manière sécuritaire, de même que le partage de calendriers entre employés; en plus que toutes les fonctionnalités dans la suite office;

ATTENDU QUE la municipalité n'aura pas besoin de renouveler son entente avec la compagnie Zoom;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service pour ce transfert de suite bureautique au montant de 5 424 \$ + taxes

IL est proposé par Richard Breton appuyé par Andrée-Anne Boulanger et résolu

D'AUTORISER l'achat de ces nouveaux systèmes informatiques et de puiser cette dépense aux postes budgétaires Informatique / soutien logiciel (#213 000 414) et Équipements bureau (#213 000 524)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3244-11-2022

3.2 - Solution de déneigement des cours et accès hiver 2022-2023

ATTENDU QUE la municipalité doit octroyer le contrat de déneigement des cours et accès municipaux pour la saison 2022-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le déneigement des cours et accès de ses propriétés municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité plusieurs entreprises afin d'obtenir des prix pour quatre options pour la saison 2022-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité se réservait le droit de déterminer le choix d'une option ou d'une autre sans s'exposer à des recours et de faire affaire avec plus d'un soumissionnaire le cas échéant;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu trois soumissions après appel d'offres sur invitation;

Compagnie	Option A	Option B	Option C	Option D
Embelly- Tout	NA	NA	NA	105\$ Heure
Excavation B.G inc	16500\$	5000\$	21 500\$	105\$ Heure
Mercier ert fils	NA	NA	22 000\$	NA

ATTENDU QUE Excavation B.G inc est le plus bas soumissionnaire pour l'option C;

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'OCTROYER le contrat à Excavation B.G inc pour le déneigement des cours et des accès des propriétés municipales (option C) au montant de 21 500\$ plus taxes et D'OCTROYER à la compagnie Embelly -Tout le contrat des travaux à l'heure pour le déneigement de la patinoire, des bornes fontaines et toute autre demande / tâche relative au déneigement (option D) au montant de 105\$ par heure plus taxes pour l'année 2022-2023 selon le devis de l'appel d'offres.

De puiser cette dépense au poste budgétaire déneigement des cours et accès.

Que le coût total du contrat Excavation B.G inc soit payé à l'entrepreneur en quatre versements égaux soit les 15 décembre, 15 janvier, 15 février et 15 mai.

Que les travaux de la compagnie Embelly-tout soient payés sous présentation de factures suivant la séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3245-11-2022

3.3 - Autorisation de paiement des frais d'entretien des chemins municipaux à l'entreprise Excavation Dark Mercier inc

ATTENDU QUE selon l'entente de déneigement quinquennale des chemins (résolution 2468-06-2020 - octroi du contrat d'entretien d'hiver des chemins municipaux), la Municipalité paie en six (6) versements égaux les services d'entretien d'hiver des chemins municipaux;

ATTENDU QUE le paiement des 5 premiers versements se fait le 15e jour des mois de novembre, décembre, janvier, février, mars et le sixième versement, le 30 mai;

IL est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement

D'AUTORISER le paiement relatif aux services d'entretien d'hiver des chemins municipaux à l'entreprise Excavation Dark Mercier inc. selon le calendrier de versement suivant pour l'année financière 2022-2023 :

Dates	Montant des versements taxes incluses
15 novembre 2022	45 671.37 \$
15 décembre 2022	45 671.37 \$
15 janvier 2023	45 671.37 \$
15 février 2023	45 671.37 \$
15 mars 2023	45 671.37 \$
30 mai 2023	45 671.37 \$

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 0233000521 – Enlèvement de la neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire du **21 novembre 2022** est fermée à 18h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour cette séance du 21 novembre 2022.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière